

PARIS, le 19 Mai 2011

XAVIER BERTRAND SECURISE LA RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DES MEDECINS LIBERAUX

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, se félicite du vote par l'Assemblée Nationale de l'amendement 277 présenté par le Gouvernement à l'article 24 de la Loi Fourcade sécurisant définitivement les problèmes de responsabilité civile professionnelle des médecins libéraux.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., ne peut qu'approuver la rédaction du titre I qui permet d'éviter toute action récursoire contre les professionnels de santé.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., prend acte de toutes les mesures techniques comprises dans cet amendement. Nous espérons qu'aucune intervention inappropriée ne viendra désormais interrompre le processus législatif mis en place.

L'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F., rappelle qu'il est important que le coût de la RCP soit intégré dans le cadre conventionnel permettant un reste à charge qui ne devra jamais être supérieur à 5 000 € par an et par praticien.